

Arrêté n° 23-020 portant nomination du directeur de l'Ecole Doctorale N° 492 Droit

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de M. Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu les statuts de l'Ecole Doctorale 492 Droit ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Jean Moulin Lyon 3 en date du 7 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Lumière Lyon 2 en date du 26 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Jean Monnet Saint-Etienne en date du 19 décembre 2023,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur David DEROUSSIN, professeur des universités, est nommé directeur de l'Ecole Doctorale N° 492 Droit, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la durée de l'accréditation (5 ans), soit jusqu'au 31 août 2027.

Article 2 – Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Article 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur son site intranet.

Fait à Lyon, le 18 janvier 2023

Le président de l'université Jean Moulin

Eric CARPANO

